

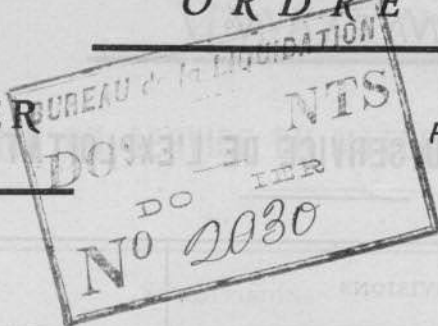
BUREAU de la LIQUIDATION  
DOCUMENTS  
DOSSIER  
N<sup>o</sup> 2030

24.11.1938  
(1938)

Services régionaux.

Services Exploitation.

M. Maurain  
M. Dornier



Paris, le 30 Novembre 1938.

Col.

Nm  
83

**ORGANISATION DES DIRECTIONS RÉGIONALES**

**Article 1<sup>er</sup>. — Organisation d'ensemble.**

Les Directions régionales créées par application de l'Ordre Général N° 1 comprennent chacune trois Services actifs dits **Services régionaux** :

- le Service de l'Exploitation**
- le Service du Matériel et de la Traction**
- le Service de la Voie et des Bâtiments**

En outre, des fonctionnaires supérieurs, deux en principe, et un secrétaire sont placés auprès du Directeur de l'Exploitation de chaque Région.

**Article 2. — Organisation des Services régionaux.**

Les annexes 1, 2 et 3 au présent Ordre Général donnent la liste des **Subdivisions** des Services régionaux et leur groupement de principe en **Divisions**.

L'organisation indiquée sera réalisée progressivement sur la proposition des Directeurs de l'Exploitation intéressés.

**Article 3. — Arrondissements.**

Chaque Service régional comprend un certain nombre d'**Arrondissements** entre lesquels est répartie l'exécution proprement dite du service.

**Article 4. — Dispositions abrogées.**

Sont abrogés :

- les 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> alinéas du paragraphe C (Directions régionales) de l'Ordre Général N° 1 du 1<sup>er</sup> janvier 1938, relatif à l'Organisation générale des Services de la S. N. C. F.
- le paragraphe C (Services des Directions Régionales) de l'Ordre Général N° 2 du 1<sup>er</sup> janvier 1938, relatif aux Attributions générales des Services de la S. N. C. F.

Le Directeur Général,  
**R. LE BESNERAIS.**

**ANNEXE N° 1**

**ORGANISATION DU SERVICE DE L'EXPLOITATION**

DIVISIONS	SUBDIVISIONS	OBSERVATIONS
	1. — <b>Secrétariat.</b> — Affaires générales. — Comptabilité. — Contrôle des dépenses. 2. — <b>Personnel.</b> — Administration du personnel. — Organisation du travail. — Contrôle des effectifs (1).	Les subdivisions pourront soit être maintenues indépendantes et, en ce cas, relever directement du Chef du Service, soit être groupées en une Division qui serait dite <b>Division du Service général.</b>
DIVISION DU MOUVEMENT	1. — <b>Réglementation.</b> — Affaires générales. — Etudes. — Affaires militaires. 2. — <b>Horaires.</b> — Contrôle de la circulation. — Transports et matériel voyageurs. 3. — <b>Transports-Marchandises</b> (G. V.-P. V.). — Matériel et agrès.	
DIVISION COMMERCIALE (2)	1. — <b>Trafic.</b> — Affaires générales. — Etudes tarifaires. — Recherche du trafic. — Propagande commerciale et publicité. — Coordination (marchandises). — Service agricole. 2. — <b>Réclamations et Litiges.</b>	
DIVISION DES ÉTUDES	1. — <b>Installations de sécurité.</b> — Signaux et enclenchements. 2. — <b>Aménagement des gares.</b> — Installation des gares. — Embranchements particuliers. — Téléphone. — Eclairage.	

(1) Cette Subdivision traite les questions relatives aux tableaux de service des agents sédentaires et aux roulements des agents roulants.

(2) A la Division Commerciale est rattaché le contrôle de la comptabilité des gares au degré régional.

## ANNEXE N° 2

### ORGANISATION DU SERVICE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

DIVISIONS	SUBDIVISIONS	OBSERVATIONS
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. — <b>Personnel.</b> — Secrétariat.</li> <li>2. — <b>Comptabilité.</b></li> <li>3. — <b>Approvisionnements.</b></li> </ol>	<p>Les Subdivisions ci-contre pourront soit être maintenues indépendantes, et en ce cas relever directement du Chef du Service, soit être groupées en une Division qui serait dite <b>Division du Service général.</b></p>
DIVISION DE LA TRACTION (1)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. — <b>Mouvement des machines.</b> — Traction proprement dite. — Répartition des combustibles.</li> <li>2. — <b>Entretien des machines.</b> — Ateliers des dépôts. — Essais en service.</li> </ol>	
DIVISION DU MATÉRIEL (2)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. — <b>Matériel moteur.</b></li> <li>2. — <b>Voitures et wagons.</b></li> </ol>	
DIVISION D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES		<p>Région de l'Est. — Division des Etudes de Voitures et Vagons.</p> <p>Région de l'Ouest. — Division des Etudes d'Autorails.</p> <p>Région du Sud-Est. — Division des Etudes de Locomotives.</p> <p>Région du Sud-Ouest. — Division des Etudes Electriques.</p> <p>Région du Nord. — Bureau de Normalisation et d'Unification. (B.N.U.)</p>

(1) A la Division de la Traction est rattachée une **Section Autorails.**

(2) A la Division du Matériel est rattachée une **Section Installations et Outillage.**

**ANNEXE N° 3**

**ORGANISATION DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS**

DIVISIONS	SUBDIVISIONS	OBSERVATIONS
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. — <b>Personnel.</b> — Secrétariat.</li> <li>2. — <b>Comptabilité.</b></li> </ol>	<p>Les Subdivisions ci-contre pourront soit être maintenues indépendantes, et en ce cas relever directement du Chef du Service, soit être groupées en une Division qui serait dite <b>Division du Service Général</b>.</p> <p>Une section <b>Domaine</b> sera créée.</p>
<p align="center">DIVISION DE L'ENTRETIEN</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. — <b>Entretien et surveillance.</b></li> <li>2. — <b>Travaux et Approvisionnements.</b></li> </ol>	
<p align="center">DIVISION DES ÉTUDES</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. — <b>Études générales</b> (voies, gares, dépôts, dispositions générales des bâtiments, des ouvrages d'art, etc.).</li> <li>2. — <b>Ouvrages d'art.</b> — Matériel fixe.</li> <li>3. — <b>Signalisation et installations électriques.</b></li> </ol>	<p>Une section <b>Bâtiments</b> sera créée, soit indépendante, soit rattachée à la subdivision des Études Générales.</p> <p>Des <b>Subdivisions d'études spécialisées</b> seront créées, en outre, dans les Régions désignées.</p>